

## 2 MODULES :

OBJECTIF DE LA JOURNÉE : APPRÉHENDER  
LES ENJEUX DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET DU CHANGEMENT  
CLIMATIQUE SUR LA CONSTRUCTION -  
IDENTIFIER DES PISTES D'ACTION.



### MODULE 1 : COMPRENDRE LES NOTIONS DÉTERMINANTES

(matin – 3h30)

- Effet de serre additionnel
- Empreinte carbone
- Îlot de chaleur
- Grand cycle de l'eau
- Erosion de la biodiversité
- Matériaux biosourcés
- RE2020



### MODULE 2 : ATELIER SUR LA FRESQUE DE LA CONSTRUCTION

(après-midi – 3h30)

- Contextualiser les enjeux du changement climatique de manière collaborative et ludique
- Trouver les liens de cause à effet
- Imaginer des pistes d'actions ou d'amélioration
- Identifier les actions les plus pertinentes



## NOUS TROUVER :

**Paris : 14 Rue Notre Dame de Nazareth -  
75003 Paris**

**Marseille : 8 bd Édouard Herriot - 13008  
Marseille**

Chargée de Formation : Annie Lisena  
formation@lsrealestate.org

LS  
RE FORMATION

## EC(H)O

COMPRENDRE LES ENJEUX  
DE TRANSFORMATION  
ÉCOLOGIQUE EN  
CONSTRUCTION POUR BÂTIR  
DURABLEMENT



Rendez-vous sur notre site internet  
pour plus d'informations

# LA FORMATION



## Formation adaptable et sur-mesure 7h - 1 journée

Prise en charge possible pour les professionnels en activité (OPCO) et les demandeurs d'emploi (pôle emploi).

Petit déjeuner d'accueil.



## Inscription :

Dossier de candidature sur le site [www.lsre.space](http://www.lsre.space) à transmettre par mail à [formation@lsrealestate.org](mailto:formation@lsrealestate.org)



## Modalité : Présentiel

Alternance de théorie et cas pratiques.



## Niveau :

Aucun prérequis.



## Public :

Élus, collectivités, responsables de programmes immobiliers, maîtres d'ouvrage public et privés, sous-traitants, constructeurs, entrepreneurs du bâtiment et artisans, étudiants, enseignants, architectes, banquiers, investisseurs.



## Évaluation :

Quizz d'évaluation des connaissances en fin de journée.  
Certificat de réalisation décerné à l'issue de la formation.



## Niveau :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. Adaptation possible pour palier des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.



## Techniques :

Support pédagogique projeté.

**Qualiopi**  
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
Action de formation

# TARIFS

SESSION	PRIX
Formation	990 € la journée



## HANDICAP :

Toutes les formations dispensées à LSRE sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage. Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.



## COORDONÉES DES PARTENAIRES HANDICAP :

### AGEFIPH

BASTIEN GIESBERGER  
M'BALLO SECK

CONTACT MAIL UNIQUEMENT :  
[RHF-IDF@AGEFIPH.ASSO.FR](mailto:RHF-IDF@AGEFIPH.ASSO.FR)  
MDPH

### MDPH

MDPH 75 DE PARIS 69 RUE DE  
LA VICTOIRE 75009 PARIS

0 805 800 909  
[CONTACT@MDPH.PARIS.FR](mailto:CONTACT@MDPH.PARIS.FR)

# CV FORMATEURS

## **Lucile GRANT-SMITH BIANCHI**

Diplômée en Master en alternance IESEG Management et Gestion de Projets, Lucile poursuit ses 2 ans à la direction PACA d'Adecco par le développement d'entreprises, aussi bien en France qu'à l'étranger. Face aux enjeux environnementaux et sociétaux actuels, Lucile prend conscience de l'importance de changer les choses dans le monde du BTP et s'engage pour construire, rénover ou réhabiliter autrement. Elle est aujourd'hui Chargée de développement foncier et programmatique chez LSRE.

## **Annie LISENA**

Formée initialement en chimie (DUT) et en métallurgie (Doctorat), Annie a commencé sa carrière professionnelle comme ingénieure d'études réglementaires dans un cabinet conseil en environnement industriel. Puis elle a été référente environnement à la Chambre de métier et de l'artisanat du Var et animatrice de l'Observatoire régional de l'eau et des milieux aquatique à l'Agence régionale biodiversité et environnement Provence Alpes Côte d'Azur. Aujourd'hui, en tant que responsable de l'organisme de formation LSRE, elle met au service de la formation ses connaissances en matière de sciences des matériaux et de prévention des pollutions des sols, de l'eau, de l'air et des déchets.



# ACCESSIBILITÉ :

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de LAURANNE SCHIED REAL ESTATE en matière d'accessibilité numérique.



## **1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE :**

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, LAURANNE SCHIED REAL ESTATE a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.



## **2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION :**

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de LAURANNE SCHIED REAL ESTATE, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.



## **3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES :**

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

# CONDITIONS DE VENTE

## • MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

## • NON RÉALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

## • OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, « LAURANNE SCHIED REAL ESTATE » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « LAURANNE SCHIED REAL ESTATE » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « LAURANNE SCHIED REAL ESTATE », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « LAURANNE SCHIED REAL ESTATE ».

## • DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « LAURANNE SCHIED REAL ESTATE » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à « LAURANNE SCHIED REAL ESTATE » par e-mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « LAURANNE SCHIED REAL ESTATE », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « LAURANNE SCHIED REAL ESTATE » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « LAURANNE SCHIED REAL ESTATE » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

## • DÉDOMMAGEMENT, RÉPARATION OU DÉBIT

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû. - Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75% du coût de la formation est dû. - Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100% du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

## • PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « LAURANNE SCHIED REAL ESTATE » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « LAURANNE SCHIED REAL ESTATE ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations.

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif.

L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## • CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

« LAURANNE SCHIED REAL ESTATE », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « LAURANNE SCHIED REAL ESTATE » au Client. « LAURANNE SCHIED REAL ESTATE » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « LAURANNE SCHIED REAL ESTATE » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « LAURANNE SCHIED REAL ESTATE » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## • PROTECTION ET ACCÈS AUX INFORMATIONS À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « LAURANNE SCHIED REAL ESTATE »  
- conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « LAURANNE SCHIED REAL ESTATE » ou par voie électronique à : « LAURANNE SCHIED REAL ESTATE ». En particulier, « LAURANNE SCHIED REAL ESTATE » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « LAURANNE SCHIED REAL ESTATE » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

LITIGES :

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

**Qualiopi**  
processus certifié

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
Action de formation